



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1836

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) pour son programme d'actions 2010-2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégie économiques

**Rapporteur** : Monsieur Daclin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

**Séance publique du 29 novembre 2010****Délibération n° 2010-1836**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) pour son programme d'actions 2010-2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégie économiques

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le classement ECER (European Cities Entrepreneurship Ranking) propose une double mesure de l'importance et de la satisfaction, exprimée par les entrepreneurs sur les différentes offres dispensées sur les territoires. Il identifie, ainsi, les villes les plus attractives en matière de création d'entreprises. En ce sens, il participe à l'identification de bonnes pratiques entre 37 métropoles situées dans 19 pays européens. Il permet, en outre, de mieux appréhender chacune des situations locales et les marges de progrès possibles à l'échelle des territoires.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat. La Communauté urbaine de Lyon intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Le classement ECER représente, pour la Communauté urbaine de Lyon, l'opportunité de pouvoir mesurer la performance des dispositifs d'appui à la création d'entreprises qu'elle a mis en place, depuis 2004, au regard d'autres initiatives européennes, sur la base d'une méthodologie dont la crédibilité scientifique est avérée.

Le classement ECER est un des trois indicateurs globaux de mesure des performances du réseau Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat, à côté du taux de pérennité des entreprises créées et de la satisfaction des entrepreneurs accompagnés.

En soutenant la pérennisation de cette initiative lyonnaise, c'est aussi le moyen pour la Communauté urbaine de valoriser la capacité du territoire à lancer des actions innovantes et reconnues, comme le moyen d'évaluer son action sur le champ de l'entrepreneuriat.

**Présentation de l'activité de l'association pour la fondation ECER**

L'association pour la fondation ECER a pour mission principale d'établir et de publier le classement annuel des métropoles en matière d'entrepreneuriat : le classement ECER "des villes où il fait bon d'entreprendre". L'association a également pour mission d'assurer la communication des résultats du classement par le biais d'événements au niveau local et européen.

Le succès du classement ECER repose sur deux piliers :

- la crédibilité scientifique : la méthodologie et les résultats du classement sont validés par un comité scientifique composé d'experts internationaux de l'entrepreneuriat,
- la portée médiatique : par des partenariats média ciblés et des relations presse offensives, l'association dispose d'une couverture médiatique très satisfaisante au niveau européen.

### *L'édition 2010 du classement ECER*

L'édition 2010 du classement ECER a été publiée en mai 2010. C'est la ville de Frankfort qui arrive en tête du classement. Lyon se situe à la 9<sup>o</sup> place européenne et 1<sup>ère</sup> place française (14<sup>o</sup> place européenne et 2<sup>o</sup> place française en 2009).

Lyon se place donc en 2010, parmi les 10 premières métropoles européennes.

Plusieurs actions de communication ont permis de valoriser l'initiative au niveau national et européen : une conférence de presse organisée à Bruxelles le 10 mai 2010 au matin et l'organisation d'une remise des trophées le 10 mai 2010 au soir rassemblant entre 300 et 400 personnes, lauréats du classement ECER 2010, principaux décideurs économiques lyonnais, etc.

L'année 2010 a, également, confirmé l'intérêt du classement et sa crédibilité car la publication des résultats a entraîné des retombées presse très importantes, qui ont doublé par rapport aux deux années précédentes : 142 au total, dont 89 dans la presse étrangère (17 en 2009) et 53 dans la presse française (59 en 2009), soit une progression de plus de 87 %. De plus, on note 25 retours sur le classement France (diffusé fin juin).

Enfin, on peut noter la présence de nouveaux partenaires financiers importants : Europe (Europ Act) et la DATAR.

### *Perspectives concernant l'édition 2011 du classement*

La méthodologie reste inchangée et la publication des résultats est prévue pour mars 2011.

Une attention toute particulière sera portée à la portée médiatique de l'événement au niveau européen, par le renforcement de la conférence de presse annonçant les résultats à Bruxelles et par la soirée de remise des trophées pilotée par ECER. La performance de la portée médiatique sera évaluée par le nombre et la typologie des retombées presse.

### *Modalités de soutien de la Communauté urbaine*

La Communauté urbaine de Lyon est adhérente de l'association depuis 2009.

Il est proposé que la Communauté urbaine soutienne l'association à hauteur de 30 000 € pour la réalisation de l'édition 2010-2011 du classement et sa promotion. Pour l'édition 2009-2010, la Communauté urbaine avait attribué une subvention d'un montant de 50 000 €.

La Communauté urbaine disposera d'un rapport d'analyse détaillé de l'offre de services aux entrepreneurs dans l'agglomération, assorti d'une comparaison avec les cinq premières villes du classement 2010 et bénéficiera d'une visibilité privilégiée sur l'ensemble des supports de communication et autres modalités de diffusion des résultats du classement, notamment dans le cadre de manifestations internationales.

*Budget prévisionnel 2010*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achats	266 000 €	Ventes	60 000 €
Services externes	12 000 €	Communauté urbaine de Lyon	30 000 €
Autres services extérieurs	133 000 €	Fonds Européen	50 000 €
		Banque Populaire	80 000 €
		CCI de Lyon	1 000 €
		EUROMED (association)	20 000 €
		GDF-SUEZ-ECC	80 000 €
		Autres financements	90 000 €
<b>Total</b>	<b>411 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>411 000 €</b>

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association ECER dans le cadre de son programme d'actions pour l'édition 2010-2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association ECER, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Prend** acte du versement de la cotisation annuelle tant que la Communauté urbaine sera membre de l'association.

**4° - Les dépenses** de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine pour un montant de 30 000 € - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757 selon l'échéancier suivant :

- 24 000 € en 2010,

- 6 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.**